

Page: 1/7

Révision nr: 3 Date: 31 / 5 / 2012

Remplace la fiche: 7 / 8 / 2006

Verigal-D

16307040

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide. Ref. n° : 16307040

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

: Agriculture

Produit Phytopharmaceutique.

Herbicide

(SC) Suspension concentrée (Concentré fluidifiable).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Makhteshim-Agan Benelux & Nordic B.V.

P.O. Box 355 3830 AK Leusden, The Netherlands

Phone: (+31) (0) 33 4453 160 (+31) (0) 33 4321 598 h.vogelezang@mabeno.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel

d'urgence

: Voir fournisseur. (Numéro de téléphone est accessible uniquement pendant les heures

d'affaires.)

Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide

BE: +32 70 245 245

NL: +31 30 274 88 88 Ce service est uniquement disponible pour les professionnels de la

santé.

DE: +49 30 19240

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: Xi; R41 N; R50-53

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)





: Irritant

Dangereux pour l'environnement.

- Phrase(s) R : R 41 : Risque de lésions oculaires graves.

R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

- Phrase(s) S : S 2 : Conserver hors de portée des enfants.

S 13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S 20/21: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S 23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols.

S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

et consulter un spécialiste.

S 35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les

précautions d'usage.

S 39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

S 61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de

données de sécurité.

Makhteshim Agan Holland & Nordic B.V.



Page: 2/7

Révision nr: 3

Date: 31 / 5 / 2012

Remplace la fiche: 7 / 8 / 2006

Verigal-D

16307040

2. Identification des dangers (suite)

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Informations additionnelles sur les dangers

: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

2.3. Autres dangers

Risque de lésions oculaires graves.

3. Composition/informations sur les composants

Milange

Nom de la substance		Valeur(s)	n° CAS	n° EC	annex CE	REACH	on utilisé
Bifenox	:	18 - 22 %	42576-02-3	255-894-7			N; R50-53
							Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1
Mecoprop-P salt	:	21 - 29 %	16484-77-8	240-539-0	607-434-00-5		Xn; R22 Xi; R41 N; R51-53
							Eye Dam 1 Acute Tox. 4 (oral)

Aquatic Chronic 2

Autres informations

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Voir point 16, qui reprend le texte intégral de chaque phrase R pertinente.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin si une indisposition se développe.

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon - Contact avec la peau

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Consulter un médecin si l'irritation se développe.

- Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

- Ingestion : Rincer la bouche avec l'eau.

Faire boire de l'eau.

Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.



Page: 3 / 7
Révision nr: 3

Date: 31 / 5 / 2012

Remplace la fiche: 7 / 8 / 2006

Verigal-D

16307040

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Adéquats : eau pulvérisée , mousse , dioxyde de carbone , poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : La décomposition thermique génère: oxydes de carbone, Oxyde phosphoreux., chlorure

d'hydrogène, oxydes d'azote

5.3. Conseils aux pompiers

Protection contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de

caoutchouc épais.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Aérer la zone.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures après fuite / épandage : Abosrber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre

sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques.

Les épandages peuvent être glissants.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Matériaux d'emballage: containers d' HDPE.Stockage - à l'abri de: Protéger du gel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tel. +31334948494



Page: 4 / 7

Révision nr : 3

Date: 31 / 5 / 2012

Remplace la fiche : 7 / 8 / 2006

Verigal-D

16307040

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Protection individuelle

- Protection respiratoire : Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié et les bottes resistantes aux produits chimiques

- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.

- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

D'exposition à long terme : Délai de rupture : 480 min L'épaisseur du matériau : 0.7 mm D'exposition à court terme : Délai de rupture : 30 min L'épaisseur du matériau : 0.4 mm Matière : Néoprène , Caoutchouc nitrile

Hygiène industrielle : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de

tout endroit où il y a risque d'exposition.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Lavez les vêtements avant réutilisation.

8.2. Limites d'exposition professionnelle

Limites d'exposition professionnelle : Non établi.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: Liquide.Couleur: Beige.

Odeur: CaractéristiquepH: 7.10 (1% Solution.)

Point d'éclair [°C] : > 100

Masse volumique [kg/m3] : 1253

Solubilité dans l'eau : suspension.

Log P octanol / eau : Mecoprop-P:
1.43 (pH 5; 20 °C)

Bifenox: 3.64 (20 - 25 °C)

Viscosité : 91 mPas (20 °C) 50 mPas (40 °C)

OCDE test Guidelines no. 114

Inflammabilité : Ininflammable.

Propriétés comburantes : Aucune information disponible.

Propriétés explosives : Inexplosif.

9.2. Autres informations

Tension de surface : 32.6 mN/m (20 °C)

OCDE test Guidelines no. 115

Tel. +31334948494



Page: 5/7

Révision nr: 3 Date: 31 / 5 / 2012

Remplace la fiche: 7 / 8 / 2006

Verigal-D

16307040

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

Protéger du gel

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter 10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : acides , alcali , Agents oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère: , oxydes de carbone , Oxyde phosphoreux. , chlorure

d'hydrogène, oxydes d'azote

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Cutanée

- Oral : DL50 (rat) : 300 - 2000 mg/kg

OCDE test Guidelines no. 423 : DL50 (rat) : > 2000 mg/kg OCDE test Guidelines no. 402

- Inhalation : CL50 (rat) : > 1.55 mg/l/4h (concentration possible maximum)

OCDE test Guidelines no. 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant. Lésions oculaires graves/irritation : Irritant

OCDE test Guidelines no. 405 oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non sensibilisant.

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible. Mutagénicité sur les cellules : Aucune donnée disponible.

germinales

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible. Effets tératogènes : Aucune donnée disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecotoxicité Daphnia magna

CE50 (48h): 209 mg/l

OCDE test Guidelines no. 202 Algues (Desmodesmus subspicatus)

ErC50 (72h): 0.00181 mg/l EbC50 (72h): 0.00182 mg/l OCDE test Guidelines no. 201

Poisson

CL50 (96h): > 150 mg/l Oncorhynchus mykiss

OCDE test Guidelines no. 203

Tel. +31334948494



Page : 6 / 7

Révision nr : 3

Date : 31 / 5 / 2012

Remplace la fiche: 7 / 8 / 2006

Verigal-D

16307040

12. Informations écologiques (suite)

12.2. Persistance - dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6. Autres effets néfastes

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

EWC-Nr. (Catalogus de rebut

d'Européen):

: Les codes EWC indiqués sont des recommendations basé sur l'utilisation probable de ce

produit.

Dans certaines circonstances des codes EWC différents peuvent aussi être assignés basé sur l'utilisation spécifique et les provisionnements de conversion des déchets chez

l'utilisateur.

02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

07 04 01 eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

20 01 19 pesticides

Elimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU : 3082

Etiquette(s) de danger





: 9 9E

Nom d'expédition propre : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,

N.S.A. (Bifenox, Mecoprop-P salt), 9 (9E), III, (E)

I.D. n°: : 90

Transport terrestre

ADR/VLG : Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Quantités limitées : Remarques:

Emballage combine: Quantité nette maximale par emballages intérieur : 5 l.

Transport par mer

IMO - Nom d'expédition propre : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,

N.S.A. (Bifenox, Mecoprop-P salt), 9 (9E), III, (E)

Code IMO-IMDG : Classe : 9

Groupe d'emballage : III

IMDG-Pollution marine : Oui.

N° de fiche de sécurité : F-A , S-F



Page: 7 / 7
Révision nr: 3

Date: 31 / 5 / 2012

Remplace la fiche: 7 / 8 / 2006

Verigal-D

16307040

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Belgique : Numéro d'agréation: : 8303/B

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R du

chapitre 3

Autres données

: R 22 : Nocif en cas d'ingestion.

R 41 : Risque de lésions oculaires graves.

R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

Littérature : European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (

ADR)

International Maritime Dangerous Goods; 2006 edition; IMO : Changements de la version précédente - Voir : *

Rédigée par : HPV

h.vogelezang@mabeno.com

Le contenu et le format de la fiche signalétique, conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications ultérieures.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et elimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Fin du document